



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 737 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE chaque année, des travailleurs sont victimes d'accidents de la route alors qu'ils effectuent leurs tâches en bordure de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} décembre 2011, le policier Vincent Roy du Service de police de Bromont a perdu la vie dans des circonstances similaires et que la Ville de Bromont a adopté la résolution 2012-03-098 demandant au gouvernement du Québec d'instaurer la « Move Over Law » au Québec;

CONSIDÉRANT QUE certaines provinces canadiennes, ainsi que la majorité des États américains ont implanté une mesure afin d'augmenter la sécurité de ces travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure vise à minimiser le risque de collision entre les automobilistes et un véhicule d'urgence (policiers, ambulanciers et pompiers), une remorqueuse ou un véhicule gouvernemental dont les gyrophares sont actionnés et qui est immobilisé sur l'accotement;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure oblige l'automobiliste à changer de voie ou réduire sa vitesse en pareille circonstance;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens, demandons au gouvernement du Québec d'adopter un projet de loi ou toutes mesures réglementaires permettant la mise en place officielle de la « Move Over Law » sur l'ensemble du territoire québécois.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Bertrand St-Arnaud, député de Chambly

29/5/12

Date